

L'évolution du « leader indigène » aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967

Alexander Keese

DANS **AFRIQUE & HISTOIRE** 2004/1 vol. 2 , PAGES 141 À 170
ÉDITIONS **VERDIER**

ISSN 1764-1977

ISBN 2-86432-399-0

DOI 10.3917/afhi.002.0141

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2004-1-page-141?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Verdier.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'ÉVOLUTION DU « LEADER INDIGÈNE » AUX YEUX DES ADMINISTRATEURS FRANÇAIS : LÉON M'BA ET LE CHANGEMENT DES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU POUVOIR LOCAL AU GABON, 1922-1967

ALEXANDER KEESE

Cet article étudie les idées des administrateurs français en Afrique noire, à partir des années 1930, quant au rôle de leurs collaborateurs indigènes. À partir de l'exemple du futur président du Gabon, Léon M'Ba, on montre que les fonctionnaires français étaient tellement méfiants à l'égard de leurs subordonnés « évolués » présents dans l'administration, qu'ils essayèrent de les intégrer comme « chefs traditionnels ». Quand ces alliés se montraient abusifs face à « leurs » populations, les responsables français les destituaient. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que les leaders indigènes connurent un regain de prestige et une amélioration de leur position. Le fait que l'administration française commence alors à interpréter leurs actions dans l'optique de la Guerre froide, a permis à ces élites noires, en passant dans le camp anti-communiste, de retrouver de très hautes positions, et d'accéder, dans le cas abordé, à la présidence d'un État africain post-colonial.

La décolonisation française en Afrique noire a été, jusqu'à présent, presque exclusivement analysée sous les deux aspects d'un retrait prudent, après les expériences sanglantes en Extrême-Orient et au Maghreb, et d'une manipulation plus ou moins consciente et perfide de la part des politiciens et fonctionnaires coloniaux nouant les liens indéfectibles du néo-colonialisme¹. Bien que contestée par quelques travaux très récents², l'historiographie de la période coloniale après la Deuxième Guerre mondiale a souligné le rôle du choc des guerres coloniales

Alexander KEESE est doctorant à l'université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne). Ses centres d'intérêt incluent l'État colonial tardif, le transfert des pouvoirs et le début de la période post-coloniale en Afrique noire, notamment en Afrique occidentale et équatoriale françaises, en Angola et en Guinée-Bissau. Il s'intéresse aussi aux systèmes dits traditionnels sous la domination coloniale.

1. Je remercie Christina Sauer et Vincent Laniol pour leur soutien remarquable, ainsi que les professeurs Christian Windler et Wolfgang Reinhard pour leurs commentaires sur une version antérieure de cet article.
2. Ainsi l'étude récente de Tony CHAFER (2002 : 186). L'auteur propose une interprétation toute nouvelle des motivations françaises au cours du processus de mise en place de la loi-cadre; voir A. KEESE (2003 : 41-44).

perdues³. Elle a également pris en compte les préoccupations économiques des administrateurs français, qui espéraient pouvoir épargner les sommes investies dans l'infrastructure et la fonction publique africaine, aussi bien que celles des entrepreneurs privés perdant leur intérêt pour les marchés du sud du Sahara⁴. À partir des années soixante, ce furent le secrétariat des Affaires africaines et malgaches auprès de la présidence de la République, le célèbre secrétariat de Jacques Foccart, et la Direction des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, qui gèrent la politique française en Afrique Noire, mais celle-ci fut aussi imprégnée par l'existence de liens personnels entre hommes d'affaires et conseillers politiques français et l'élite africaine post-coloniale. Ces liens se mêlèrent avec les canaux officiels entre États⁵. Le Gabon, où les directions européennes des grandes entreprises de bois et de minéraux restèrent intactes, représente le meilleur exemple de l'existence d'un tel réseau, qui influença l'évolution sociale et politique du pays⁶. Mais ce réseau se retrouve aussi dans la plupart des autres ex-colonies françaises en Afrique noire. Fréquemment, les travaux sur les réseaux dits néo-coloniaux ont présenté ceux-ci comme le résultat direct et nécessaire d'un plan politique français destiné à assurer la prééminence de l'Hexagone en Afrique noire.

Nous examinerons ici les changements de la perspective française sur les Africains et l'évolution de leurs propres objectifs quant au maintien de la position française en Afrique. Les responsables de la politique française d'Outre-mer préparaient-ils une lente évacuation de l'Afrique noire après les expériences des guerres coloniales perdues, tout en s'assurant la conservation d'un certain pouvoir par l'installation de collaborateurs néo-coloniaux ? Nous analyserons les motivations des dirigeants nationaux et locaux français, en tenant compte de leurs échanges avec leurs différents interlocuteurs noirs. Comme étude de cas, nous prendrons le territoire du Gabon, dont la région côtière comptait comme l'une des plus assimilées et évoluées de l'Afrique noire française et qui devait par la suite représenter l'exemple le plus frappant de persistance de l'influence française. Nous nous appuyerons sur de nombreuses sources archivistiques, parmi lesquelles le fonds Libreville du Centre des archives diplomatiques de Nantes et la section « Gabon » du fonds de la Direction des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, qui restent encore largement inexplorés, et les documents du Centre des archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, eux aussi peu utilisés, en ce qui concerne le

3. R. MORGENTHAU (1964 : 66) ; J. KI-ZERBO (1972 : 508) ; J. DE BENOIST (1982 : 298) ; Y. PERSON (1982 : 161) ; K. PANTER-BRICK (1988 : 75).

4. Voir, entre autres, C. COQUERY-VIDROVITCH (1988 : 113) ; J. SURET-CANALE (1998 : 495) ; ainsi que l'étude classique de J. MARSEILLE (1984 : chap XV) et la synthèse de C. COQUERY-VIDROVITCH (1996 : 44-45).

5. Voir M. VAÏSSE (1998 : 480-485) ; C. CLAPHAM (1996 : 89-91) ; T. GOLAN (1981 : 3-11) ; S. SMITH et A. GLASER (1992).

6. Voir M. REED (1987 : 283-320), qui tire surtout ces conclusions d'une investigation journaliste (P. PÉAN, 1983 : 39-69) qui, même si elle est assez intéressante, reste relativement vague ; voir aussi B. WEINSTEIN (1967 : 50).

Gabon des années 1940 et 1950. L'étude soulignera les similarités de développement qui existaient dans les différentes régions de l'Afrique tropicale sous drapeau français.

Afin de mettre au jour les intentions de l'administration française au Gabon, nous essayerons d'éclairer certains des aspects importants de la carrière du premier grand homme d'État du pays, Léon M'Ba. La personnalité complexe de cet homme fort de Libreville impressionna ses interlocuteurs français, ainsi qu'en témoigne un rapport confidentiel sur sa personnalité datant des années 1960 :

« C'est qu'en effet, sous un aspect extérieur assez fruste, le président de la République gabonaise dissimule une personnalité complexe et riche en contrastes souvent déconcertants.

Élève de la mission catholique et formé par elle, il a adhéré ou a été en relations étroites avec le Parti communiste, avec la Ligue des droits de l'Homme et est, très probablement, franc-maçon. Ce n'est pas, pour autant, un laïc et il passe pour être un des principaux initiés du M'Bouiti, cette religion gabonaise ésotérique et fortement teintée de magie. Il demeure, au surplus, marqué par sa formation première qu'il aime à évoquer, se plaisant aux discussions religieuses et émaillant volontiers ses propos de citations empruntées à la liturgie catholique⁷. »

Cette étude, cependant, ne constituera pas une approche biographique d'un leader politique africain, à l'instar de ce que d'autres ont réalisé pour Léopold Sédar Senghor ou Félix Houphouët-Boigny, appuyée sur les discours de ces personnes, sur des témoignages, la presse contemporaine ou, parfois, sur des archives. Nous n'entendons pas non plus réaliser une étude des stratégies politiques et des méthodes de mobilisation de M'Ba, déjà analysées d'une manière impressionnante par Florence Bernault⁸. Nous envisageons, par contre, de comprendre comment les fonctionnaires français interprétèrent la réalité d'un territoire africain à partir de leur perception du rôle d'un évolué à la carrière longue et particulièrement couronnée de succès. Quelle importance accordait l'administration française sur place, ou encore les hauts fonctionnaires ministériels, dans les années 1920 et 1930, à un Africain noir doté d'une éducation occidentale et d'ambitions politiques ? Comment se développe cette image après la guerre, étant donné la lente cooptation des élites africaines dans le système de gestion de l'Outre-mer ? Et de quelle manière les perspectives françaises changèrent-elles après l'indépendance du territoire en 1960, jusqu'à la mort du premier président gabonais en 1967 ? Léon M'Ba peut être considéré comme un exemple particulièrement fertile pour mettre en évidence les principes autour desquels l'administration française organise le quotidien des relations franco-africaines pendant un demi-siècle.

7. C.A.D.N., fonds Libreville 1, [Rapport secret : Léon M'Ba] (sans numéro), sans date (1962/63), p. 4.

8. F. BERNAULT (1996 : 266-272).

PENSER LE « TRIBALISME » : LÉON M'BA, COMMIS
ET CHEF INDIGÈNE (1922-1931)

Après son éducation, le jeune Léon M'Ba, fils de l'un des rares couples d'évolués fang immigrés à Libreville, entra dans l'administration coloniale locale comme commis des douanes. Même s'il compte alors comme un représentant particulièrement brillant des élites indigènes, il ne semble pas avoir oublié ses racines ethniques. Un des premiers documents rédigés par le jeune commis est la lettre remarquable qu'il adresse en septembre 1922 au lieutenant-gouverneur du Gabon, Edmond Cadier. Dans ce document, M'Ba souligne l'éminence des Fang – nommés Pahouin dans cette correspondance – dont la supériorité devrait aussi s'exprimer, selon lui, par des efforts en direction de l'éducation villageoise dans les régions fang. Il conclut assez sèchement, sûr de la légitimité de la présence française :

« Si d'un côté le devoir fondamental d'instruire les Pahouins concorde par su[r]croît avec les intérêts économiques, militaires et même politiques les plus évidents du Gabon, de l'autre côté leur accroissement en dignité humaine et l'augmentation de leur bien-être matériel, demeurent, Monsieur le Gouverneur, la légitimation première de l'autorité française sur eux⁹. »

Le comportement « hautain » du commis évolué réveilla parfois les stéréotypes présents chez les administrateurs français. Alors que la haute administration en Afrique Noire – aussi bien en Afrique Occidentale Française, étudiée par Alice Conklin, que dans les territoires équatoriaux – manifestait une préférence de plus en plus nette envers des autorités et des coutumes réputées traditionnelles, les remarques méfiantes face à l'évolué trop doué furent souvent de mise¹⁰. Ainsi, l'administrateur-maire de Libreville, Pechayrand, réagit en décembre 1922 avec une certaine indignation face à un délit mineur du commis, qui avait fourni à un collègue des documents falsifiés. Pechayrand développe l'image négative de l'indigène éduqué, traître potentiel, membre supposé d'une association anti-française dont l'existence réelle reste pourtant douteuse. Un tel personnage serait en tout cas imprégné de caractéristiques morales marquées : « Étant donné l'esprit absolument déplorable de cet agent, je n'ai pas cru devoir le punir d'amende mais de prison, sanction qui comporte une réelle notification pour un indigène doté d'un amour-propre extrême et d'un orgueil intense ». L'administrateur termine en insistant sur le fait que l'assimilation de Léon M'Ba reste superficielle, au vu de sa polygamie et de son manque de compréhension pour les mesures d'hygiène¹¹.

9. C.A.D.N., fonds Libreville 1, Léon Mba à Cadier, lieutenant-gouverneur du Gabon, 06/09/1922 (sans numéro), p. 1 (place première des Fang), p. 3 (rôle auxiliaire).

10. A. CONKLIN (1997 : 166-168).

11. C.A.D.N., fonds Libreville 3, R. Pechayrand, administrateur-maire de Libreville, à Gouvernement du Gabon, Direction des affaires civiles, Bureau des douanes (n° 211), 13/12/1922, p. 2.

Les relations furent rétablies et ajustées quand l'évolué M'Ba devint, en 1926, un chef indigène de style traditionnel, qui gagna rapidement une réputation de sévérité « ancienne »¹². L'association des éléments traditionnels au régime d'administration suscita le plus grand respect de la part des fonctionnaires français pour les comportements dits coutumiers. Ce contexte ouvrit même des espaces pour une interprétation pseudo-ethnologiste des données foncières. Ainsi, les notables pongwé, groupe culturel de la côte, rencontrèrent une attitude assez bienveillante de l'administration au sujet de leurs demandes de codification de leur domination sur les terres de l'Estuaire, même si les gouvernants n'acceptaient pas intégralement l'interprétation de l'ancienne maison royale¹³. Chez les Fang, où les *chefferies* avaient été créées artificiellement, les éléments comme M'Ba furent considérés comme permettant un règlement adapté à la mentalité des autochtones.

Les pratiques de M'Ba tendant à exploiter le service obligatoire des habitants du canton pour son propre profit ne furent pas acceptées, ainsi qu'en témoignent les échanges entre le gouvernement général à Brazzaville et le pouvoir local, mais elles furent ignorées jusqu'au moment où les inclinations politiques du chef indigène envers des organisations pro-communistes à Paris le rendirent suspects aux yeux des responsables du Ministère des colonies. La demande de l'auxiliaire de l'administration coloniale, déjà détenu en 1932, auprès du Ministère français de la Justice, en vue de recevoir le paiement pour ses services, montre bien que Léon M'Ba n'avait pas une vision idéaliste de sa fonction, mais plutôt une conception marquée par l'intention d'en tirer un profit personnel, ce que le Gouverneur général Antonetti ne crut pas pouvoir tolérer¹⁴. Le chef de la région de l'Estuaire, Ducq, admit que l'administration avait réagi trop lentement et que les actions de M'Ba et de son collègue Ambamany, en fuite en Guinée espagnole, avaient été poursuivies avec retard, permettant à ces deux chefs ambitieux et avarés de nuire à la population de leur canton pour couvrir leurs énormes dépenses personnelles¹⁵. Même si l'administration française au Gabon condamna ces malversations, elle n'intervint pas, de peur que ceux-ci ne se tournent vers la gauche internationale, « ennemie de la Grande Nation ».

12. F. BERNAULT (1996 : 216).

13. C.A.D.N., fonds Libreville 1, Cordier pour Martocq, Services des domaines du Gabon, « Note sur la revendication des terres par la collectivité Pongoué au Gabon et en particulier sur la demande du Représentant des héritiers du roi Louis, faite le 1^{er} avril 1941 à Monsieur le Gouverneur Général de l'AEF » (sans numéro), 03/06/1941, p. 4.

14. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Antonetti, Gouverneur général de l'AEF, à Marchessou, lieutenant-gouverneur du Gabon (n° 384), 04/05/1932, p. 1-2.

15. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Ducq, Chef de la région de l'Estuaire, à Marchessou (n° 70/c.), 16/04/1932, p. 2-3.

**COMMUNISME ET SORCELLERIE : DISGRÂCE ET EXIL D'UN CHEF
INDIGÈNE TROP ENGAGÉ (1932-1947)**

En 1929, le Gouverneur général Antonetti apprit au lieutenant-gouverneur du Gabon, Marie Bernard, qu'une correspondance entre Léon M'Ba et Kouyaté, secrétaire de la Ligue des droits de l'Homme (soupçonnée d'être l'alliée du Komintern), avait été interceptée. Pour le Gouverneur général, ce lien était choquant, parce qu'il signifiait, de son point de vue, que l'administration française ne pouvait plus faire confiance à ses auxiliaires. Antonetti conclut, blessé, que la politique coloniale française avait manifesté une trop grande mansuétude à l'égard des chefs indigènes, lesquels ne manquaient jamais, en raison de leurs déficits moraux, l'occasion d'enranger des bénéfices personnels, allant même jusqu'à des alliances avec des éléments du communisme international :

« Doué d'une bonne aisance, considéré, remplissant les fonctions d'assesseur au tribunal indigène, Léon M'Ba devrait logiquement avoir de bonnes raisons de se trouver content de son sort et d'apprécier la présence des Blancs qui l'ont fait ce qu'il est. L'état d'esprit que semble lui prêter le Secrétaire-Général de la Ligue n'est donc que plus inquiétant¹⁶. »

Dès lors, la défiance à l'égard du chef indigène du canton de Libreville s'installa et M'Ba s'acquitta pour vingt ans une réputation de pro-communiste¹⁷. Mais l'administration hésita à prendre des mesures contre le chef de canton qu'il était et n'empêcha pas qu'il acquiert même un prestige plus élevé, en étant désigné chef supérieur de l'Estuaire par ses collègues. Cependant, lorsqu'en 1931 des rumeurs coururent selon lesquelles M'Ba était lié à une société secrète indigène, l'administration locale réagit avec exaspération et ne toléra plus les manœuvres de son auxiliaire. En fin de compte, l'accusation d'un agent local de l'UCAF, Schoepflin, suffit pour la justice française locale. Celle-ci se servit de ces témoignages pour établir des liens entre deux féticheurs, Obame M'Ba et Pascal N'Kolo, poursuivis pour meurtre présumé, et le chef du canton soupçonné d'avoir profité de la mort d'un certain Endamme¹⁸. M'Ba ne fut pas seulement destitué, mais aussi arrêté afin d'empêcher sa fuite en Guinée espagnole¹⁹. Les abus qu'il avait commis dans la gestion des finances et dans le traitement de la main-d'œuvre locale justifiaient, aux yeux du procureur français, une décennie d'exil, même si la participation de Léon

16. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Antonetti à Bernard, lieutenant-gouverneur du Gabon (n° 551/c), 19/08/1929, p. 2.

17. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Directeur des affaires politiques du Gabon à Direction des affaires politiques, administratives et sociales du Gouvernement général de l'AEF (n° 16/APS), 19/10/1948.

18. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Paul Vuillaume, Chef-adjoint de la circonscription de l'Estuaire à Chef de la circonscription (n° 381), 29/05/1931, p. 1.

19. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Assier de Pompignan, Chef de la circonscription de l'Estuaire, à Marchessou (n° 487), 18/07/1931.

M'Ba au crime n'avait pas été prouvée et si le seul fait indubitable était sa qualité de membre du culte du bwiti, dans lequel quelques pratiques suspectes de fétichisme jouaient un grand rôle²⁰.

Comment, pour les administrateurs français, évolua, après sa brusque chute, la réputation de ce « semeur de troubles » indigène ? Un an après l'arrestation de Léon M'Ba, le chef de cercle responsable de sa surveillance se plaignit encore de l'influence que le déporté, en exil en Oubangui-Chari, continuait d'exercer chez les Fang de sa région d'origine. Ainsi, Assier de Pompignan, alors chef de la circonscription de l'Estuaire, soumit au lieutenant-gouverneur Marchessou un dossier rempli de correspondances entre l'ex-chef et des compatriotes à Libreville²¹. Il n'est pas douteux que M'Ba soit resté très apprécié dans les cercles des Fang de Libreville, notamment pour quelques notables qui ne cessaient de chercher conseil auprès du détenu. Marchessou explique à son homologue en Oubangui-Chari, Adolphe Deitte, que l'exilé reste encore un danger, même pour la position française en Afrique équatoriale, parce qu'il œuvre dans le sens d'une conspiration pro-communiste auprès des populations noires :

« Très intelligent, très insinuant, il aura vite fait de profiter des égards que l'on paraît avoir pour lui, pour capter la confiance des Européens et exercer son influence sur les auxiliaires, les tirailleurs en particulier. D'autant plus que Léon M'Ba était, et reste encore peut être, en relations avec les cellules communistes de France²². »

Marchessou nourrissait ses suspicions à l'égard de M'Ba de considérations plus générales sur le caractère des notables indigènes qui, de l'avis de l'administration, continuaient leurs manœuvres criminelles, les plus intelligents d'entre eux s'avérant les plus dangereux :

« Connaissant d'ailleurs le Gabon, vous savez quelle est la mentalité que marque une certaine catégorie d'indigènes ; leurs menées, leurs agissements qui s'exercent aussi bien contre leurs congénères, leurs dupes, que contre nous, restent d'autant plus longtemps inconnus que ces individus sont en apparence extérieure plus évolués, plus instruits²³. »

En 1934, le Gouverneur général Antonetti, préoccupé par le prestige dont M'Ba continuait de jouir dans la région de Libreville, ordonna qu'au terme de son incarcération l'ex-chef de canton fût placé sous surveillance en Oubangui-Chari²⁴. Pour les années suivantes, nous possédons peu d'indication sur les conditions de vie de

20. Voir R. MARY (1993 : *passim*) pour une interprétation des symboles dans le culte bwiti.

21. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Assier de Pompignan à Marchessou (n° 3c), 18/01/1933.

22. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Marchessou à Deitte, lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari (n° 19c), 23/01/1933, p. 2.

23. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Marchessou à Deitte..., 23/01/1933, p. 3

24. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Antonetti à Marchessou (n° 273), 06/04/1934.

l'exilé, hormis le fait qu'il livra un manuel sur les usages coutumiers du peuple Fang, reproduit dans le *Bulletin de la Société des recherches congolaises*. Dans ce texte, il reprend le motif du colonisateur français comme grand-frère du peuple fang, ce qui peut s'interpréter comme un geste de loyalisme et une demande de pardon de la part d'un auxiliaire tombé en disgrâce²⁵.

En dépit de ce désir de réconciliation, Léon M'Ba ne retrouva pas la faveur de ses interlocuteurs. Assier de Pompignan, chef du département de l'Estuaire, estime en 1939 qu'un retour de l'ancien auxiliaire indigène serait peu souhaitable. Alors que le rôle des chefs indigènes comme intermédiaires paraissait immuable aux yeux de l'administration, les fonctionnaires français ne pouvaient admettre que ces chefs acquièrent une position trop puissante, qui eût pu les encourager à entamer une campagne d'agitation dans le but d'améliorer encore leur position :

« C'est que Léon M'Ba n'était pas seulement le chef qui s'était approprié pour des besoins personnels les deniers de la colonie. Il jouissait aussi aux yeux de ses congénères d'un prestige considérable qu'il tirait des pratiques de sorcellerie auxquelles il s'adonnait. Comme il était intelligent, il exploitait cette situation pour rançonner les gens qu'il avait charge d'administrer et qui le redoutaient ainsi que la camarilla dont il s'était entouré. Mais il savait, par contre, amadouer les représentants de l'autorité, endormir leur vigilance et capter leur confiance. C'est ce qui explique qu'il ait, des années devant, commis toutes sortes d'exactions sans jamais être autrement inquiété²⁶. »

Par ailleurs, le rôle des colonies dans l'effort de guerre joua dans le sens des administrateurs. Les auxiliaires traditionnels indigènes devaient garantir l'accès de la métropole à des ressources nécessaires pour la défense. Selon les termes du gouverneur du Gabon, Masson, « il importe au plus haut point d'éviter tout ce qui peut distraire un élément quelconque de la population de la tâche qui lui est assignée²⁷ ». Dès lors, bien que les députés Monnerville et Delmont aient lancé une initiative à l'Assemblée nationale de Paris visant une amnistie pour des chefs destitués comme M'Ba, il était hors de question, du point de vue du gouverneur, de libérer l'ancien allié. Suivant son conseil, le gouvernement général prolongea donc son séjour en Oubangui-Chari²⁸.

En exil, l'ex-chef indigène fut néanmoins employé dans l'administration locale, et ses capacités furent vivement appréciées par les fonctionnaires locaux. À nouveau, il correspondait, aux yeux des administrateurs coloniaux, à l'image d'un indigène modèle, formé traditionnellement, mais avec des qualités très élevées dans le

25. L. M'BA (1938 : 7) ; comparer B. Weinstein (1967 : 54), qui ne discute pas le rôle que le texte devait jouer comme moyen stratégique de rapprochement vis-à-vis de l'administration.

26. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Assier de Pompignan, Chef du département de l'Estuaire, à Masson, lieutenant-gouverneur du Gabon (n° 180c), 21/10/1939, p. 2.

27. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Masson à Boisson, Gouverneur général de l'AEF (numérotation illisible), 24/10/1939, p. 2.

28. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Masson à Assier de Pompignan (n° 1062), 04/12/1939.

domaine de la gestion des affaires administratives « modernes ». Léon Durand, chef du département d'Ouaka, communique en 1940 au gouverneur du Gabon, Masson, un rapport élogieux sur son collaborateur indigène, dont, écrit-il, « j'ai pu apprécier le zèle, le travail, la bonne volonté et la correction parfaite » et « qui mérite beaucoup mieux que sa situation actuelle²⁹ ». Son successeur, A. Eden, trouve des mots encore plus cordiaux pour évoquer M'Ba, montrant bien que l'exilé gabonais était considéré comme un employé très précieux lorsqu'il était placé dans des positions subalternes et qu'il n'exerçait plus de pouvoir propre :

« Son intelligence, son instruction, son dévouement, la dignité de sa vie et l'influence heureuse qu'il exerce sur les indigènes en font un collaborateur d'autant plus précieux qu'il est profondément Français de cœur et d'aspirations³⁰. »

Après de longues années de loyauté ostensible, Léon M'Ba fut enfin replacé dans la catégorie des leaders indigènes auxiliaires de la cause française, et ce d'autant plus volontiers qu'il ne fit montre, après son retour à Libreville, d'aucune opposition contre la ligne politique fixée lors de la Conférence de Brazzaville³¹. Notable indigène, il est alors considéré par l'administrateur Roland Pré comme un facteur de stabilisation, une autorité traditionnelle sur laquelle les fonctionnaires français peuvent maintenant recommencer à compter³². Son coutumier sur les usages du peuple fang fut même utilisé par les tribunaux locaux comme base d'orientation appréciée³³. Pour un temps, l'aventure de Léon M'Ba dans l'opposition était terminée. Bien que le vent rhétorique qui soufflait de Paris demandât une certaine représentation élue des populations noires dans les territoires africains, l'administration gabonaise, loin des nouveaux modes de gestion politique, espérait avant tout regagner la collaboration d'un élément d'autorité traditionnelle.

PARTISAN DE MOSCOU ? LÉON M'BA ET LA PANIQUE ANTICOMMUNISTE EN AFRIQUE NOIRE FRANÇAISE (1947-1952)

Les années suivantes, marquées par la Conférence de Brazzaville et par l'introduction de la nouvelle Constitution française, sont caractérisées par la

29. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Léon Durand, Chef du département d'Ouaka, à Masson (numérotation confuse, copie), 12/03/1940.
30. C.A.D.N., fonds Libreville 3, A. Eden, Chef du département de Ouaka, à Vuillaume, lieutenant-gouverneur du Gabon (numérotation confuse, copie), 07/12/1943.
31. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Seyert, administrateur-maire de Libreville, au procureur de la République au Gabon (n° 327, copie), 09/07/1947.
32. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Roland Pré au procureur de la République au Gabon (n° 208/CAB. Cf. copie), 10/07/1947.
33. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Louis Bezian, administrateur-maire de Libreville, au procureur de la République au Gabon (sans numéro, copie), 03/06/1948.

relation contradictoire entre, d'une part, l'encouragement à la création de partis, dans le but de rechercher un soutien politique au sein des couches sociales traditionnelles et dans les classes sociales récemment apparues, et, d'autre part, une grande méfiance à l'égard de toute tendance pro-soviétique qui pourrait se faire jour au sein des nouveaux mouvements. Car en effet, avec les Groupes d'études communistes installés à partir de 1943 avec l'appui du Parti communiste français, et qui contribuèrent souvent à la formation de nouvelles organisations politiques, tous les politiciens autochtones étaient en principe suspects³⁴. Le soutien matériel du PCF au nouveau mouvement politique inter-territorial, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), accrut encore la vigilance des administrateurs, qui se sentaient menacés par une tendance dangereuse. Ainsi, en AOF, les gouverneurs brandirent tôt la crainte d'une rébellion pro-soviétique³⁵. Quand le RDA commença, particulièrement en Côte d'Ivoire, à essayer de gagner l'appui des chefs indigènes et à faire remplacer ceux qui refusaient l'adhésion, l'administration perçut ces méthodes comme une stratégie inspirée d'un plan communiste visant à noyauter les anciens pôles d'autorité et à préparer un soulèvement contre le pouvoir colonial³⁶. Les fonctionnaires français voyaient en outre un deuxième élément de cette « stratégie subversive » dans l'installation de tribunaux clandestins, organes concurrentiels du pouvoir judiciaire. En Côte d'Ivoire, quelques membres du RDA furent arrêtés pour usurpation de telles fonctions³⁷. Ces deux éléments d'une théorie de la conspiration jouèrent aussi un rôle en Afrique centrale, où ils furent interprétés de la même manière que dans les territoires de l'Afrique de l'Ouest.

En 1946, Léon M'Ba avait fondé le Comité mixte gabonais (CMG). Le CMG travailla non seulement à une alliance des éléments évolués fang et pongwé de la capitale³⁸, mais il poursuivit aussi une politique traditionnelle visant à la reconquête des postes administratifs et judiciaires indigènes. Devenir chef supérieur de la région, tel était le but primordial de l'ancien exilé revenu au pays. Comme les notables fang de l'Estuaire demandaient alors, en écho à la rhétorique réformiste française, l'installation d'un chef supérieur de région disposant d'une réelle auto-

34. Voir T. CHAFER (2002 : 70, 76-78).

35. Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (C.A.O.M.), fonds Marius Moutet, 28/PA/8/168, Louveau, Gouverneur du Soudan, « Rapport sur l'évolution des partis politiques – 2^e trimestre 1947 » (sans numéro), sans date [1947], p. 2-3, et 28/PA/8/168, extrait Rapport Louveau (sans numéro), sans date, p. 2-3 ; C.A.O.M., FM 1AffPol/2145/1, Béchard, Gouverneur général de l'AOF, à Letourneau, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 867/INT/AP2), 01/02/1950, p. 2-3.

36. C.A.O.M., FM 1AffPol/2145/4, note de Delteil, directeur-adjoint des Affaires politiques au Ministère de la France d'Outre-Mer pour Delavignette, directeur, à Letourneau, « Le Rassemblement Démocratique Africain » (n° 1203), 08/02/1950, p. 2.

37. C.A.O.M., FM 1AffPol/2145/1, Nicolas, Secrétaire général de l'AOF pour Béchard à Coste-Floret, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 60/AP/2), 29/01/1948, p. 1.

38. F. BERNAULT (1996 : 173).

rité, Léon M'Ba entrevit la possibilité de remplir cette fonction³⁹. L'administrateur en chef de l'Estuaire, Bézian, supposa que des conflits personnels motivaient les actions du CMG. Selon lui, M'Ba et son ancien collègue Endamne cherchaient tous deux à retrouver leurs postes de chefs de canton, perdus après leur condamnation à Mébalé Mengoua. Le fils du dernier ayant eu des relations sexuelles avec l'une des femmes de M'Ba, l'affaire prit également la tournure d'une histoire de vengeance personnelle. Le fait que l'autre côté adhérait à l'Union démocratique et sociale du Gabon (UDSG), parti concurrent, contribua à donner une importance politique à ces ambitions⁴⁰. M'Ba joua le rôle de leader traditionnel chez les Fang de la région de Libreville avec beaucoup de succès; il put même aspirer à devenir représentant d'une chefferie supérieure, comme la majorité des notables fang le souhaitaient, à l'occasion d'un congrès des chefs de l'ethnie à Mitzic, en 1947. Le gouverneur Sadoul se vit contraint d'avertir l'ancien auxiliaire, par l'intermédiaire de l'administrateur-maire de la capitale, que l'usurpation de titres comme celui de « chef supérieur des Fangs » serait punie :

« Il est certain que l'importance politique particulière de ce notable africain exige de la part de l'administration une prudence spéciale, mais ses suggestions ne trouveront audience que dans la mesure où elles ne marqueront pas une ingérence dans les affaires dévolues normalement aux agents du Gouvernement⁴¹. »

Le scénario devint même plus sombre aux yeux des administrateurs. Dans le canton de l'Estuaire, le frère d'Endamne et beau-frère de M'Ba, Paul Menga, occupa quelques années durant une fonction de juge conciliateur sans être installé par le pouvoir colonial, prestige qu'il utilisa contre le chef de canton qui, devant faire face à des accusations permanentes et à la résistance passive des agriculteurs, se vit pratiquement destitué⁴². Une tournée du chef de la région de l'Estuaire dans les districts de Libreville et de Kango révéla une situation encore pire que l'administration ne l'avait craint. Faisant état des nombreuses contestations contre les chefs installés par le gouvernement français, le secrétaire-général du Gabon, Chimier, vit « clairement la gravité des entreprises anti-françaises de Léon M'Ba et de ses partisans »⁴³. Les chefs indigènes du canton de Kango rapportèrent que M'Ba avait installé dans la région un tribunal coutumier autonome qui sapait leur autorité, et que les supporteurs du CMG percevaient des taxes extraordinaires⁴⁴.

39. C.A.D.N., fonds Libreville 3, « Notables Fangs de la Commune et de l'Estuaire » au Secrétariat général du Gabon (sans numéro), 01/03/1948, p. 1.

40. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Bézian à Sadoul, Gouverneur du Gabon (n° 9/cf.), 24/02/1948, p. 1-2.

41. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Sadoul à Bézian (n° 103/APS), 15/03/1948.

42. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Mebale Me N'Goua, Chef du 2^{ème} canton de l'Estuaire, à Sadoul (sans numéro), 18/09/1948, et Chef de la région de l'Estuaire à Sadoul (n° 79/C), 12/10/1948, p. 1

43. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Chimier, Secrétaire général du Gabon à la Direction des affaires politiques et Direction du cabinet du Gouverneur général de l'AEF (n° 16/APS), 28/10/1948.

44. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Félicien Endamane et Vincent N'Koume, Chefs de canton de Kango (1^{er} et 2^{ème} canton) à Sadoul, Gouverneur du Gabon, 05/11/1948.

Le commissariat de police de Libreville prouva une partie de ces malversations, en démantelant un tribunal coutumier illégal à Akok, près de la capitale⁴⁵.

Les alliés de M'Ba tentèrent aussi de gagner du terrain dans l'ancien fief du député Jean-Hilaire Aubame, autre grande figure parmi les notables évolués fang. Le chef de la région du Woleu N'tem, cœur de la culture fang, rapporte ainsi les accusations d'un certain N'Dong N'Kouele contre le chef indigène de village d'Etsame près de Médounou, Obame N'Ze, supposé avoir commis des réquisitions illégales et être l'instigateur d'un meurtre sanglant. Comme les autres chefs de village témoignèrent de la bonne foi de l'accusé, les poursuites restèrent sans suites, et l'administrateur Laffont conclut qu'il s'agissait d'une affaire de concurrence, N'Kouele cherchant à discréditer l'ancien chef et à prendre sa place⁴⁶. Suite à de telles actions de la part des partisans de Léon M'Ba, l'administration ferma le bureau du CMG à Bitam, centre urbain de la région⁴⁷.

Dans l'ensemble, les représentants du gouvernement français au Gabon comprirent bien que les conflits dans la colonie résultaient de querelles en vue de conquérir des positions de pouvoir traditionnelles, en partie mêlées d'initiatives de mobilisation électorale visant des postes prestigieux dans le nouveau système de représentation. Les résultats en furent si maigres que Léon M'Ba changea de stratégie après 1951, comptant sur l'appel électoral en coopération avec l'administration. Les tribunaux coutumiers clandestins disparurent et la cour pénale de Libreville, clémente, jugea les infractions commises si bénignes qu'elle acquitta tous les accusés en 1950, suscitant la réprobation des administrateurs et les vives protestations de Michel Simost, conseiller territorial de l'UDSG⁴⁸.

Dans le climat d'hostilité des années 1946 à 1950, marqué par quelques meurtres et des vagues d'agitation, on croit parfois identifier des attaques contre le pouvoir colonial. En vain, Léon M'Ba essaya de se défendre contre le reproche d'agir dans des buts anti-occidentaux, et mit en avant sa propre identité française⁴⁹. L'administration française ne cessait d'appliquer son cadre d'interprétation pré-établi, considérant M'Ba comme complice du RDA et comme un affidé du communisme révolutionnaire. Un mémorandum de l'état-major en Afrique Équatoriale Française tenta même d'apporter la preuve que le Comité mixte gabonais (CMG)

45. C.A.D.N., fonds Libreville 3, commissariat de Police de Libreville et de l'Estuaire, « Rapport du 24 novembre 1948 » (n° 68), 24/11/1948.

46. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Laffont, Chef de la région du Woleu N'tem, à Sadoul (n° 97/cf.), 24/09/1948, p. 1-2, 8.

47. C.A.D.N., fonds Libreville 3, télégramme de Laffont à Sadoul (n° 62/APS), 31/01/1949.

48. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Biscons-Ritay, administrateur-maire de Libreville, au cabinet du Gouverneur du Gabon (n° 10/C.F.), 25/02/1950, et Michel Simost, Secrétaire général adjoint de l'UDSG, à Biscons Ritay (sans numéro), 05/06/1949.

49. C.A.D.N., fonds Libreville 3, « Déclaration de M. Léon M'Ba » (sans numéro), 06/11/1948; M'Ba à Sadoul (sans numéro), 01/12/1948; Léon M'Ba à Cornut-Gentille, haut-commissaire de l'AEF, 27/04/1949; et M'Ba à Pélieu, Gouverneur du Gabon (sans numéro), 01/05/1949, p. 1, 6.

avait reçu des directives du leader du parti radical, Houphouët-Boigny, et qu'il s'était engagé à diffuser la propagande communiste dans le territoire⁵⁰. Cette tendance à voir avant tout en Léon M'Ba un instrument de l'Union Soviétique, par l'intermédiaire du RDA, fut confirmée par les rapports du service de Sûreté de la Côte d'Ivoire, d'où il ressort que le Gabonais envisageait de participer à un congrès du parti à Abidjan, – congrès où du reste il était arrivé en retard et avait manqué les discussions des dirigeants en matière de doctrine :

« Le fait pour M'Ba Léon d'avoir pris contact avec l'organisation du « R.D.A. » est suffisant pour qu'il soit l'objet d'une surveillance.

S'il avait pu assister aux cours de l'École Interterritoriale du « R.D.A. » qui a précédé le Congrès, il aurait entendu les arguments de la politique communiste stalinienne.

S'il n'a pu les entendre, il est raisonnable de soupçonner qu'il a emporté de la documentation bien qu'on ne sache rien sur ce point⁵¹. »

Cette panique anticommuniste sévit aussi bien au niveau le plus haut de l'administration territoriale que dans les régions et cercles où grande était la peur d'une large conspiration du RDA. Ainsi, le chef de la région de l'Ogooué-Ivindo transmet au gouverneur Sadoul des informations sur les nouvelles formes de la critique anti-colonialiste, liées en particulier au culte spirituel de Ngol – un mouvement fétichiste centré sur la personne du Général de Gaulle –, et qui était vues comme la conséquence de l'agitation du RDA. Il y ajoutait ses propres suspicions relatives à une large conspiration parmi les évolués de l'administration :

« En raison de l'origine évidente du mouvement, il y aurait intérêt à ce que M. Issembe, des Affaires Politiques, membre influent du RDA, n'ait pas connaissance des rapports qui intéressent l'activité de son parti⁵². »

Le gouverneur Sadoul lia lui aussi les actions de Léon M'Ba et de son parti à une prétendue obéissance aux mots d'ordre d'Houphouët qu'il aurait reçus à Abidjan ; il ne fait pas mystère de ses inquiétudes :

« Je continue à me préoccuper des agissements de ce Fang intelligent, ambitieux et avisé, particulièrement apprécié, pour des raisons qu'il y aurait peut-être lieu d'approfondir, par la direction de la Firme anglaise John Holt qui l'emploie⁵³. »

50. C.A.D.N., fonds Libreville 1, état-major de la zone d'Outre-Mer 1, Afrique Équatoriale Française, « Le R.D.A. au Gabon » (n° 7/EM), 30/11/1949, p. 1-2.

51. C.A.D.N., fonds Libreville 3, service de Sûreté de la Côte-d'Ivoire, « Sur M'Ba Léon » (sans numéro), sans date, p. 2.

52. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Edouard Trezenem, Chef de la région de l'Ogooué-Ivindo, à Sadoul (n° 76/cf.), 08/12/1948, p. 2.

53. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Sadoul à Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française, Direction du cabinet (n° 208/CAB), 14/04/1949, p. 2.

Après qu'une première vague de répression contre les suspects pro-communistes du CMG eut échoué, grâce au refus du tribunal de Libreville de suivre l'interprétation de l'administration, le changement du gouverneur, mais avant tout la distance prise par le comité directeur du RDA à l'égard du Parti communiste en 1950, bouleversèrent profondément les perceptions que les fonctionnaires avaient de Léon M'Ba et de ses alliés. Le nouveau gouverneur Péliou avoua ainsi volontiers que les éléments du CMG ne réagissaient guère, après la déconnexion du RDA d'avec le communisme français, à des ordres de Moscou; il insista même sur le fait qu'en réalité le mouvement n'était pas doctrinaire, mais seulement opportuniste. Point de vue qui confirme bien le fait que le virage d'Houphouët-Boigny, dont le mouvement souhaitait redevenir un partenaire autochtone potentiel des autorités françaises, avait rassuré l'administration gabonaise quant au groupuscule animé par M'Ba :

« Les éléments évolués : de valeur très moyenne, en général, ambitieux et frondeurs, comme la plupart des médiocres, ils font preuve de plus de faconde que de vrai mécontentement – suivent sans bien comprendre les événements de France et de l'Étranger et, ils les interprètent selon les milieux européens dont ils subissent l'influence.

Les questions de doctrine leur échappent totalement : le même individu appartiendra successivement et même concurremment à des partis opposés. S'ils adhèrent à un groupement c'est toujours pour en tirer des avantages immédiats⁵⁴. »

D'un autre côté, la marginalisation de M'Ba lors des élections à l'assemblée nationale de 1951 et du scrutin pour l'assemblée territoriale du Gabon un an plus tard, semblait garantir aux fonctionnaires français que si le CMG dissimulait encore des plans subversifs pro-communistes, il ne disposait pas de moyens pour s'imposer dans une voie institutionnelle. Dès lors, le parti fut observé d'une manière moins stricte⁵⁵. Mais en dépit du fait que le mouvement de M'Ba paraissait affaibli et désormais peu susceptible, après le changement d'orientation du RDA, de poursuivre des objectifs pro-soviétiques, les soucis de l'administration concernant des conspirations pro-communistes ne disparurent pas. Les services de la Sûreté craignaient en effet la formation d'un nouveau réseau conspirateur, qui s'instituerait à l'avenir en dehors du cadre des formations politiques traditionnelles⁵⁶. Ce fut cette préoccupation qui permit à Léon M'Ba de revenir sur la scène politique, cette fois comme allié d'une administration qui l'avait attaqué seulement quelques années auparavant en tant qu'instrument prétendu du Kominform.

54. C.A.O.M., Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française (GGAEF), 5/D/250, Péliou, Gouverneur du Gabon, à Cornut-Gentille (n° 39/cab/A.P.), 29/12/1950, p. 1-2.

55. C.A.O.M., GGAEF 2/D/250, Chauvet, Haut-Commissaire de l'AEF, à Pflimlin, Ministre de la France d'Outre-Mer, « Les partis politiques en Afrique Équatoriale Française durant l'année 1952 » (n° 625/AP.1), sans date, p. 4.

56. C.A.O.M., GGAEF 2/D/250, section de coordination de l'Afrique Occidentale Française à Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française, « Note d'Information » (sans numéro), 13/12/1951.

LIER UN RÉSEAU ÉVOLUÉ : LÉON M'BA, UN POLITICIEN AMBITIEUX COOPTÉ (1953-1960)

Bien que le RDA, après son changement d'orientation de 1950, s'abstînt désormais de toute confrontation avec les fonctionnaires français dans la plupart des territoires africains, l'optique anti-communiste de l'administration ne changea pas. En Afrique occidentale comme dans la partie équatoriale de l'Afrique noire, les administrations se sentirent constamment menacées et traquèrent énergiquement les traces d'une possible nouvelle contestation pro-communiste. Au Gabon, comme dans les autres territoires équatoriaux, les résultats de ces recherches apparaissent minimes et même ridicules. Les services de la Sûreté tentèrent d'établir l'existence de connexions entre nationalistes algériens et groupes gabonais, sans pouvoir avancer aucune preuve⁵⁷. Les initiatives de la Sûreté fédérale visant à surveiller les lecteurs des journaux marxistes restèrent sans résultats. À part une cinquantaine d'Africains dispersés dans tous les territoires de la fédération, ces enquêtes ne visaient personne⁵⁸. C'est pourquoi, en 1956, lorsque de profondes réformes bouleversèrent les structures administratives du Gabon et des autres territoires français d'Afrique noire, la direction des affaires politiques de la Fédération, à Brazzaville, se vit contrainte d'admettre que le danger communiste attendu ne s'était pas manifesté. Même si l'administration française put prétendre que « la pénétration [communiste] est entreprise et, malgré les résultats peu concrets, poursuivie avec obstination », elle ne put nier que « pour l'heure l'implantation communiste a plus de façade que de fondation⁵⁹ ».

Les conclusions, qui faisaient apparaître comme inévitable une large réforme des structures de participation des élites noires en Afrique française, furent tirées en Afrique occidentale. Les gouverneurs Jourdain du Sénégal et Bonfils du Dahomey, ainsi que le rapport de l'inspecteur Pruvost sur les émeutes sanglantes de 1955 en Guinée, interprétées comme destinées à provoquer le départ des Français, influencèrent particulièrement le ministère dans le sens d'une cooptation des évolués les plus doués⁶⁰. Ces estimations se mêlèrent, à Dakar,

57. C.A.O.M., GGAEF, 5/D/250, Garrouste, Directeur de la Sûreté en AEF, aux Commissaires de Police territoriaux (n° 4256/DS), 13/12/1951.

58. C.A.O.M., GGAEF, 5/D/250, Launois, Directeur des Affaires politiques, administratives et sociales de l'AEF à Jacquinet, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 1304/AP1), 04/08/1953.

59. C.A.O.M., GGAEF, 5/D/284, Gouvernement général de l'AEF, Direction des Affaires politiques, administratives et sociales, « Note au sujet des activités communistes en AEF » (sans numéro), 30/09/1956, p. 1 et 3.

60. Voir, par exemple, sur le Sénégal, C.A.O.M., FM 1AffPol/2232/2, Jourdain, « Synthèse politique trimestrielle [sur le Sénégal] – 4^e trimestre 1954 » (sans numéro), sans date, p. 19 ; sur le Dahomey : C.A.O.M., FM 1AffPol/2231/1, Chimier, « Revue des événements du 10 juin au 10 septembre 1954 [au Dahomey] » (sans numéro), sans date, p. 2 ; sur la situation exceptionnelle en Guinée : Pruvost, « Contact avec les populations en Guinée » (sans numéro), 15/03/1955, p. 14.

de préoccupations quant aux activités des syndicats CGT de la fédération – pourtant guère influents en Afrique Équatoriale –, qui utilisaient, du point de vue des autorités aofiennes, toute occasion pour élargir leur rôle en vue d'une révolte dirigée contre l'administration française⁶¹. Enfin, la perspective de diminuer les dépenses de la fonction publique en Afrique, par la création de cadres autochtones bénéficiant d'une rémunération détachée des grilles métropolitaines, contribua aussi à l'attractivité du programme de réforme, même si cet aspect ne figure que rarement au premier plan de la discussion⁶².

Dès le début, le plan de réforme visant à une intégration des élites noires susceptibles d'être séduites par les arguments d'agitateurs communistes sous le couvert de la CGT ou d'autres organisations regardées comme pro-soviétiques, fut donc l'une des grandes affaires de l'AOF. En Afrique équatoriale, et surtout au Gabon, le problème ne fut pas ressenti aussi dramatiquement. Bien que le gouverneur de 1953 à 1959, Yves Digo, continuât de regarder les activités de la CGT avec une certaine méfiance, et regrettât « que la loi ne donne aucune arme à l'administration pour lutter efficacement contre ces tentatives du parti communiste », il soulignait le fait que les succès du syndicalisme de tendance communiste restaient minces :

« Cependant, le parti communiste sous le camouflage de la CGT continue à s'employer à répandre ses journaux et ses tracts, à faire circuler ses mots d'ordre. Le succès ne répond guère jusqu'à maintenant aux efforts déployés par les dirigeants locaux. Les réunions ne groupent que peu de public, une dizaine ou une vingtaine de personnes, quelquefois moins. Les appels pour le versement de souscriptions ou de cotisations restent sans réponse et la centrale cégétiste doit prendre à son compte les déplacements ou les voyages des dirigeants et même les frais d'entretien des familles durant les absences⁶³. »

Le risque que quelques hommes politiques importants du territoire puissent être gagnés par le communisme, existait bien, de l'avis de Digo, mais même Léon M'Ba, premier suspect, gardait pour le moment des distances rassurantes avec les communistes :

« Parmi nos "hommes politiques" locaux, Léon M'Ba prend assez souvent des contacts avec les représentants de la CGT tout en restant fort prudent dans ses propos. Il mène, depuis quelques semaines, une campagne active de réunions intimes, préparant ainsi sa candidature aux élections législatives et municipales de l'an prochain⁶⁴. »

61. Voir par exemple ANS, GGAOF 2G 55/133, Gouvernement général de l'AOF, « Bulletin mensuel de politique générale – avril 1955 » (sans numéro), sans date, p. 3.

62. Voir ANS, GGAOF 18 G 268, Gouvernement général de l'AOF, « Memorandum sur le problème de la fonction publique en Afrique Occidentale Française » (sans numéro), 18/01/1955, p. 1-5, 18-33. Ce problème est exagéré par F. COOPER (1996 : 426-427), qui fonde son propre modèle de la décolonisation française en Afrique noire sur la question des dépenses de fonction publique exorbitantes.

63. C.A.O.M., FM 1AffPol/2240, Digo, Gouverneur du Gabon, « Fiche des activités du territoire du Gabon pour le mois d'août 1955 » (sans numéro), sans date, p. 1.

64. C.A.O.M., FM 1AffPol/2240, Digo, « Fiche des activités du territoire du Gabon pour le mois de septembre 1955 » (sans numéro), sans date, p. 1.

En 1954 et 1955, alors que les leaders politiques gabonais se consacraient aux luttes électorales pour les sièges parlementaires et les nouvelles responsabilités dans les mairies des principales villes⁶⁵, l'administration française ne crut pas devoir agir en vue d'une plus grande intégration. Grands étaient en effet les doutes quant à la pertinence d'une africanisation de l'administration. Ainsi, alors même que le gouverneur général Paul Chauvet avait fait de l'africanisation des cadres de la fonction publique un « devoir impérieux »⁶⁶, ses subordonnés au Gabon restaient sceptiques. Déjà, le prédécesseur de Digo, Pélieu, avait mis en garde contre une entrée rapide des évolués dans la fonction publique territoriale, au nom de l'efficacité. Ce ton ne changea que très peu :

« Par contre le stade de développement des populations gabonaises et les mécomptes rencontrés dans certains emplois tenus par des fonctionnaires autochtones ne peuvent militer en faveur d'une extension des responsabilités qui leur ont été dévolues.

Au Gabon on ne rencontre pas la suspicion à l'égard de l'administration française dont fait état la dépêche ministérielle. Par contre elle jaillirait inmanquablement si les fonctions d'autorité étaient réservées au personnel Africain ; les expériences faites dans le sens d'une extension des responsabilités de nos collaborateurs autochtones n'ont guère été encourageantes⁶⁷. »

La même conclusion fut tirée, en AEF et notamment au Gabon, concernant l'élargissement des droits des conseillers noirs élus. Le gouverneur général Chauvet insista, en 1955, sur le fait que la plupart des conseillers actuels avaient déjà été intégrés d'une manière satisfaisante dans le travail de l'administration et qu'il n'y avait aucune raison de changer les règles du jeu⁶⁸. Yves Digo au Gabon, quant à lui, estimait que la cooptation de conseillers à un conseil de gouvernement ne changerait pas grand-chose dans les pratiques réelles de consultation, qu'il ne s'y opposerait pas, mais que cela ne représenterait pas une grande innovation. Il se montra, en revanche, très méfiant envers un pouvoir étendu de l'assemblée territoriale, parce qu'en ce lieu, où les tendances ne seraient pas orientées, la nature anarchique des populations gabonaises réapparaîtrait rapidement⁶⁹. Au Gabon, on rencontre donc peu d'enthousiasme au sommet de l'administration en faveur de la réforme de la loi-cadre, – réforme vue comme irréalisable compte tenu des capacités des éventuels candidats noirs pour la fonction publique, mais surtout perçue comme non nécessaire, en raison des relations de consultation qui existaient déjà entre conseillers territoriaux et gouverneur. Le territoire suivit seulement les ordres de Paris, sans débat sur les conséquences.

65. C.A.O.M., FM 1AffPol/2240, Digo, « Fiche des activités du territoire du Gabon pour le mois de janvier 1955 », p. 1.

66. C.A.O.M., GGAEF 2/D/284, Circulaire de Chauvet aux Gouverneurs en Afrique Équatoriale Française (n° 2595/DPLC5), 26/07/1955, p. 1.

67. C.A.O.M., GGAEF, 2/D/250, Pélieu à Chauvet (n° 1053/CAB), 15/11/1951, p. 2.

68. C.A.O.M., FM 1AffPol/2240, Chauvet à Teitgen, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 933/AP. I), 11/03/1955, p. 1.

69. C.A.O.M., FM 1AffPol/493, Digo à Chauvet (sans numéro), 25/09/1953, p. 2.

Le projet de la loi-cadre n'envisageait pas, du point de vue des responsables du ministère, de véritable bouleversement dans la répartition du pouvoir. Pendant tout le processus de préparation de la loi, le directeur des affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer, Laurent Pignon, rassura les voix critiques émises par la plupart des administrateurs dans les territoires⁷⁰ : la réforme ne signifiait pas une perte d'autorité du gouverneur français, qui devait conserver l'autorité face à ses collaborateurs noirs au conseil de gouvernement⁷¹. Même lorsque la décision de l'Assemblée nationale, peu informée et dominée par les députés des territoires d'Outre-mer, eut écarté le plan original consistant à installer pour moitié des fonctionnaires français dans les conseils de gouvernements des territoires africains, les dirigeants du ministère ne semblèrent toujours pas s'inquiéter⁷². Les institutions nouvelles furent introduites le 4 avril 1957, avec des conseils de gouvernement fonctionnant comme petits conseils de quasi-ministres et des assemblées territoriales disposant d'une multitude de pouvoirs de décision locaux, dont la portée était d'ailleurs mal définie. Dans les premiers mois de cette expérience de cooptation, les commentaires des gouverneurs furent encore encourageants⁷³. Mais au début de 1958, le conseiller technique du ministère, Alain Plantey, constata de nombreuses difficultés, laissant les gouverneurs aux prises avec des conseils de gouvernement complètement insoumis, essayant d'élargir de plus en plus leur position et ne montrant aucun signe de loyauté à l'égard de la métropole⁷⁴. En Guinée et au Sénégal, en particulier, mais aussi dans la plupart des territoires de l'Afrique occidentale, les représentants français se sentirent marginalisés et incertains dans leurs relations avec un conseil dont les hiérarchies n'étaient pas définies⁷⁵.

Les signaux venant de l'Afrique équatoriale auraient sans doute été perçus comme plus rassurants si les observateurs du ministère ne s'étaient pas concen-

70. Dont celle du Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française, Paul Chauvet, qui restait sur la position selon laquelle les gouverneurs devaient garder le plein contrôle de la participation de représentants noirs dans la gestion du pouvoir territorial ; voir C.A.O.M., FM 1AffPol/491, Chauvet à Buron, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 1485), 13/01/1955, p. 8.

71. C.A.O.M., FM, 1AffPol/493, Pignon, directeur des Affaires politiques au Ministère de la France d'Outre-Mer, « Note sur l'institution des conseils de gouvernement » (sans numéro), sans date [probablement début 1956], p. 1.

72. Archives Municipales de Marseille, Fonds Defferre, Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, « Inconstitutionnalité des dispositions du décret sur la formation et le fonctionnement des conseils de gouvernement dans la rédaction de la commission des T.O.M. » (sans numéro), sans date [janvier 1957], p. 2.

73. Voir C.A.O.M., FM 1AffPol/2151/3, Ministère de la France d'Outre-Mer, Direction des Affaires politiques, « Synthèse politique concernant les Territoires d'Outre-Mer, le Cameroun et le Togo pendant le mois de janvier 1958 » (sans numéro), sans date, p. 1.

74. C.A.O.M., FM 1AffPol/493, Plantey, conseiller technique du Ministère de la France d'Outre-Mer, à Pignon (sans numéro), 05/08/1958.

75. Voir, par exemple, sur la Guinée : C.A.O.M., FM 1AffPol/3418, Ramadier, Gouverneur de la Guinée, « Observations complémentaires du Chef de Territoire » (sans numéro), sans date [1958] ; sur le Sénégal : C.A.O.M., FM 1AffPol/493, Lami, Gouverneur du Sénégal, à Jaquet, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 961/DIR. CAB), 05/12/1957, p. 3.

trés sur d'autres régions⁷⁶. Au Gabon, la subordination des conseillers de gouvernement à l'autorité du gouverneur Digo fonctionna sans problème. Même Léon M'Ba, devenu leader autochtone du territoire, après une élection très serrée et quelques manœuvres politiques qui résultèrent du passage de quelques députés du parti d'Aubame au Bloc Mixte Gabonais, formation de M'Ba, ne gênait plus l'administration. La majorité du conseil ne contesta pas la primauté du représentant français et n'essaya pas d'intervenir de façon trop abrupte dans l'administration :

« En tout cas, rien n'est négligé pour que la machine administrative continue à tourner sans à-coups, et pour que facilités matérielles et collaboration discrète aident les ministres à prendre l'assurance voulue⁷⁷. »

Tout en louant le travail de ses conseillers, le gouverneur Digo estime cependant que la population restait méfiante à leur égard, critiquant vivement les tendances au gaspillage et des ambitions matérielles mal dissimulées⁷⁸. Léon M'Ba, d'un autre côté, put valoriser son attitude modérée, ce qui conduisit le gouverneur à faire son éloge, surtout par comparaison avec les activités « démesurées » de quelques autres conseillers, en premier lieu celles de Maurice Amogho, responsable pour l'éducation⁷⁹. Ce n'est qu'en décembre 1957, selon Digo, que les conseillers commencèrent à réaliser qu'ils disposaient d'une certaine autonomie dans les décisions d'étendue purement locale, mais ils restaient, en général, obéissants. Autre facteur de stabilité : les crises sporadiques entre les deux blocs au conseil, qui permirent au gouverneur non seulement de continuer à être le principal dirigeant de l'exécutif, mais aussi d'assumer le rôle indispensable de médiateur entre les parties hostiles⁸⁰.

Pendant cette période turbulente, les promoteurs de la politique africaine en France commencèrent à apprécier l'existence d'un Léon M'Ba, qui se comportait en collaborateur subordonné très loyal. Frappante dans le cas du Gabon – mais aussi, d'une manière moins marquée, dans les autres territoires de l'AEF –, cette identification de l'obéissance avec la personne du vice-président du conseil de gouvernement fut facilitée par la personnalisation des rapports de pouvoir entre la France et l'Afrique noire, qui se renforcent après le retour au pouvoir de Charles

76. C.A.O.M., FM 1AffPol/2241/1, Ministère de la France d'Outre-Mer, Direction des Affaires politiques, 2^{ème} Bureau, « AEF : Revue des événements politiques – mois de juin 1957 » (sans numéro), sans date, p. 4 ; comparer A. KEESE (2003 : 16).

77. C.A.O.M., FM 1AffPol/2241/1, Digo, « Fiche des activités du territoire du Gabon pour le mois d'avril et mai 1957 », 07/06/1957, p. 1.

78. C.A.O.M., FM 1AffPol/2241/1, Digo, « Fiche des activités du territoire du Gabon pendant le mois de juin 1957 », 09/07/1957, p. 1.

79. C.A.O.M., FM 1AffPol/2241/1, Digo, « Rapport sur le fonctionnement du conseil de Gouvernement », 25/06/1957, p. 1.

80. C.A.O.M., FM 1AffPol/2241/1, Digo, « Fiche des activités du territoire du Gabon pendant le mois de novembre 1957 », 17/12/1957, p. 1-2.

de Gaulle. Le général entendait en effet que sa conception d'une communauté d'États disposant d'une politique intérieure autonome mais affichant la prééminence de la République française soit respectée dans les institutions communes de décision⁸¹. Sa position reposait sur la subordination volontaire des partenaires africains, consultés à l'instar de véritables chefs d'État, mais sur une base aussi faussée que celle qui avait présidé, à un niveau territorial, à l'instauration des conseils de gouvernement. Encore une fois, la réalité politique s'avéra différente : la présidence et les représentants français dans les territoires concernés interprétèrent alors toute déviation des hommes forts des différents pays comme un acte hostile, pour lequel les conséquences étaient directes et personnelles. Ce fut le cas avec Sékou Touré en Guinée et Djibo Bakary au Niger, tous deux s'opposant à la nouvelle Constitution française de 1958, et plus tard avec la politique regardée comme trop autonomiste de Modibo Keita, au Soudan.

De son côté, Léon M'Ba afficha le comportement souhaité par les dirigeants de la politique d'Outre-mer française. Le nouveau gouverneur Sanmarco ne cessait de craindre l'influence des tendances autonomistes de l'Afrique de l'Ouest et de critiquer la politique intérieure du pays, dominée par des luttes de factions, et qui « n'est qu'une série d'épisodes clochemerlesques pour s'emparer du plus gros morceau possible du gâteau ». Mais il fait aussi l'éloge de Léon M'Ba et de son équipe, dont la loyauté envers la France était une garantie de stabilité de la position française dans le territoire⁸². Après le référendum, lors duquel le Gabon vota massivement en faveur de la nouvelle Communauté, le groupe des conseillers de gouvernement, devenus ministres d'un État autonome, resta aussi fiable aux yeux des dirigeants français. La classe politique gabonaise put même être utilisée pour empêcher la création d'une fédération trop cohésive en Afrique équatoriale. Car un tel projet constituait, selon les responsables du secrétariat général de la Communauté et de l'influent haut-commissaire de l'Afrique équatoriale, Yvon Bourges, une manœuvre du premier ministre du Congo-Brazzaville, Fulbert Youlou, qui poursuivait l'objectif de créer un royaume bakongo élargi qui échapperait ainsi au contrôle français⁸³. Mais Bourges et Risterucci parvinrent également à convaincre M'Ba de prendre part à un projet d'association économique, souhaité par les Français mais vu avec méfiance par les politiciens du Gabon, pays le plus riche de l'ex-fédération⁸⁴ : de

81. Comparer, sur l'idée gaulliste de fédération des territoires africains avec la France et de répartition du pouvoir dans les nouvelles institutions communes, P. ISOART (1992 : 214-218).

82. C.A.D.N., fonds Libreville 1, Sanmarco à Bourges (n° 48/CAB.2), 10/08/1958, p. 6.

83. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, haut-commissaire du Gabon, « Rapport pour le mois de février 1960 (du 26 janvier au 25 février) » (n° 102/CAB2), 27/02/1960, p. 6-7; C.A.D.N., fonds Libreville 1, Gouvernement du Gabon, Direction des Affaires administratives et politiques, « Le Bloc Démocratique Gabonais » (sans numéro), juillet 1958.

84. C.A.D.N., fonds Libreville 1, Bourges à Risterucci (n° 748/H.C.G.), 27/05/1959; C.A.D.N., fonds Libreville 1, Bourges à Léon M'Ba (n° 744/H.C.G.), sans date.

la sorte, l'Union des Républiques de l'Afrique Centrale put, en fin de compte, correspondre au goût des responsables français⁸⁵. Aussi, quand les autres pays de la Communauté demandèrent de plus en plus bruyamment leurs indépendances, Léon M'Ba fut le dernier d'entre eux, affirmant sa préférence pour la départementalisation du Gabon⁸⁶. Étant donné le choc que subit l'administration gauloise face au refus de quelques hommes forts africains de rester les compagnons dociles du pouvoir français, on comprend que le comportement du leader gabonais ait suscité l'enthousiasme des fonctionnaires français. En moins de cinq ans, un individu considéré comme potentiellement dangereux put ainsi gagner le statut d'ami le plus fidèle de la France, au côté du président ivoirien Félix Houphouët-Boigny.

UN AMI DE LA FRANCE : LÉON M'BA, LE TYRAN PARTENAIRE (1960-1967)

Préparées au sein du secrétariat général de la Communauté (puis secrétariat des relations avec les États de la Communauté) et mises en pratique par les hauts-représentants de la France, les relations entre la France et les partenaires africains connurent alors, comme on l'a dit plus haut, une véritable personnalisation⁸⁷. Le président de la Guinée, Sékou Touré, puis le leader du Mali indépendant, Modibo Keïta, avaient assez bien démontré leur volonté de suivre leurs propres chemins. Jugés, du côté de la politique d'Outre-mer française, comme « communistes », ces deux hommes d'État avaient une image d'adversaires parfaits⁸⁸. Il en alla de même, durant quelques mois seulement, de certains ministres du Sénégal, perçus comme trop favorables à une fédération avec le Mali et donc comme trop « communistes » – ainsi du premier ministre sénégalais, Mamadou Dia, ou encore du ministre de l'Intérieur, Valdiodio N'Diaye – ; la rupture de la Fédération ramena

85. C.A.O.M., 1AffPol/2243, Sacripanti, « Synthèse générale [du Gabon] (2^{ème} quinzaine de juin) » (n° 331/CAB 2), sans date; C.A.O.M., 1AffPol/2243, Risterucci, « Rapport pour le mois de mai 1960 (du 26 avril au 28 mai) » (sans numéro), sans date, p. 8.

86. C.A.D.N., fonds Libreville 3, Léon M'Ba, « Discours prononcé par le Premier Ministre M. Léon Mba le 24 novembre 1959 à Port-Gentil », dans Risterucci à Foyer (n° 566/CAB2), 26/11/1959, p. 5; C.A.O.M., 1AffPol/2243, Risterucci, « Synthèse générale [du Gabon] pour le mois de septembre 1960 » (n° 402/CAB2), 07/10/1960, p. 9.

87. Sur la personnalisation des relations entre le haut-représentant et le gouvernement de l'État africain, comparer avec l'exposé lui aussi très critique du haut-représentant au Tchad, Doustin : MAE, D.A.M., Tchad, 3385, Doustin à Janot, Secrétaire général de la Communauté (sans numéro), 23/10/1959, p. 9.

88. Voir, par exemple, télégramme de Messmer, haut-représentant français en AOF, à Cornut-Gentille, Ministre de la France d'Outre-Mer (n° 952), 05/12/1958; Siraud, ambassadeur français à Conakry, à MAE, Direction Afrique-Levant (n° 317/AL), 18/07/1959; C.A.O.M., FM 1AffPol/2181/1, Colombani, haut-représentant français au Niger, à Cornut-Gentille et Messmer (n° 375/CAB), 27/10/1958, p. 4.

le Sénégal et ses politiciens dans le camp du bien⁸⁹. Pour Léon M'Ba, les choses furent plus simples : il était le partenaire parfait.

Les services secrets français continuèrent pourtant de s'étonner des ambiguïtés psychologiques d'un leader aux aspirations démocratiques, mais dont les habitudes ne permettaient pas de suivre une ligne politique à l'occidentale :

« Se voulant et se croyant sincèrement démocrate, au point qu'aucune accusation ne l'irrite davantage que celle d'être un dictateur, il n'en a pas moins eu de cesse qu'il n'ait fait voter une constitution lui accordant pratiquement tous les pouvoirs et réduisant le parlement au rôle d'un décor coûteux que l'on escamote même en cas de besoin⁹⁰. »

Les influents hauts-représentants français, Jean Risterucci puis Paul Cousseran, jouèrent néanmoins partout la carte M'Ba, même s'ils furent conscients de la dégradation des structures démocratiques dans le territoire.

Une première occasion pour la France de montrer de quelle faveur jouissait le leader gabonais survint, en 1960, du contexte de lutte de compétences entre Léon M'Ba et son ancien homme de confiance, Paul Gondjout, président de l'Assemblée nationale⁹¹. Alors que, sans doute pour fortifier sa propre position, Gondjout conspirait avec l'opposition afin d'obtenir un partage du pouvoir entre un premier ministre disposant de l'exécutif et un parlement fort, Léon M'Ba (alors premier ministre) lutta pour mettre en place une présidence dotée d'un véritable pouvoir⁹². Le leader gabonais opta en définitive pour une voie complètement illégale, en faisant arrêter ses adversaires au sein du parti⁹³. Quelle fut la réaction du côté français ? Le haut-représentant Risterucci commenta ce penchant anti-démocratique comme l'expression d'une différence fondamentale entre les mentalités africaine et française. Qu'un gouvernement fût même obligé d'assumer certaines mesures répressives contre des provocations venues des institutions démocratiques de l'État, c'était, à son avis, une attitude caractéristique des comportements politiques africains : « L'Africain n'a d'ailleurs jamais rien compris à notre séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire : pour lui, celui qui commande doit également réprimer la désobéissance à ses ordres⁹⁴... ». Considérant Gondjout et ses clients

89. C.A.O.M., FM 1AffPol/2181/5, Lami, haut-représentant français au Sénégal, à Cornut-Gentille (n° 847), 09/12/1958, p. 1-2 ; C.A.O.M., 1AffPol/2181/5, Lami à Cornut-Gentille, « Rapport politique, période du 25/11 au 25/12/1958 » (n° 183/CP), 29/12/1958, p. 2-3.

90. CADN, fonds Libreville 1, S.D.E.C.E., « [Rapport secret: Léon M'Ba] » (sans numéro), sans date (app. 1962/63), p. 4.

91. J.-R. DE BENOIST (1996 : 300-304).

92. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, « Rapport pour le mois d'octobre 1960 » (n° 422/CAB2), 04/11/1960, p. 2-3.

93. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, « Synthèse mensuelle pour le mois de novembre 1960 » (n° 459/CAB2), 08/12/1960, p. 2.

94. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, « Rapport pour le mois de janvier (du 26 décembre 1959 au 25 janvier 1960) » (sans numéro), sans date, p. 12.

européens, restés jusqu'alors membres du parti majoritaire, comme des entraves au rayonnement culturel européen dans le pays, et considérant le secrétaire général destitué comme un intrigant doté d'une « persévérance diabolique »⁹⁵, le haut-représentant jugea raisonnable le coup d'État du premier ministre et futur président, et ce d'autant plus que M'Ba était soutenu par la large majorité de la population gabonaise :

« Si les événements ont quelque peu malmené l'orthodoxie juridique, il faut se souvenir que nous sommes en Afrique où le parlementarisme demeurera longtemps encore un décor quelque peu factice. En conservant cette vue présente à l'esprit, on peut se féliciter que des procédés, un peu rudes – encore que dépourvus de toute violence physique – aient permis au Gabon d'échapper à la période d'aventures et de troubles politiques⁹⁶. »

Aussi les départements spécialisés des ministères français réagirent-ils avec une certaine résignation aux comptes rendus de leurs représentants sur le terrain. Dans un mémoire de la Direction des affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, on constata que les Africains en général n'étaient pas faits pour les institutions démocratiques :

« [...] l'idée de démocratie n'a pas tout à fait la même signification en France et au Gabon, sinon en Afrique; les événements politiques qui se sont déroulés depuis un an et qui vont être énumérés révèlent de la part de M. Léon M'Ba, partisan convaincu du pouvoir personnel, une certaine désinvolture vis-à-vis des principes démocratiques⁹⁷. »

Le Quai d'Orsay suivit Risterucci dans son évaluation des événements de Libreville. La destitution de Gondjout fut certes perçue comme anti-constitutionnelle, mais la haute estime que la population accordait à l'action de M'Ba et son effet unificateur semblèrent justifier sa démarche :

« Le président Léon M'Ba semble vraiment être maître de la situation. On peut faire confiance à son sens politique aigu pour trouver des solutions valables aux petits problèmes posés aujourd'hui. Cet homme que ses compatriotes appellent révérencieusement « le Vieux », c'est-à-dire « le Sage », doit être capable d'assurer l'indispensable cohésion de l'Assemblée et du Gouvernement ainsi que la reprise en mains de l'Administration qu'une certaine démagogie avait dévoyée⁹⁸. »

Ainsi, le Secrétariat aux relations avec les États de la Communauté et le ministère des Affaires étrangères approuvèrent une évolution anti-démocratique dans leur ancienne colonie-modèle, en utilisant des stéréotypes très marqués

95. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, « Synthèse mensuelle pour le mois de novembre 1960... », p. 4.

96. C.A.O.M., FM 1AffPol/2243, Risterucci, « Synthèse mensuelle pour le mois de novembre 1960... », p. II.

97. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Direction des Affaires africaines et malgaches, « Note sur la situation et les partis politiques au Gabon » (sans numéro), 24/10/1961, p. 1.

98. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Direction des Affaires africaines et malgaches, « Note sur la situation et les partis politiques au Gabon... », p. 3.

pour qualifier l'immatunité politique de ses habitants africains. Cette vision administrative métropolitaine converge avec l'image que les fonctionnaires français restés au Gabon dessinèrent encore des « évolués » dans la politique locale. La sous-préfecture de M'Bigou produisit en 1959 des rapports ironisant ouvertement sur les hommes politiques locaux présentés comme des fainéants agitateurs. La sous-préfecture n'hésita pas à envoyer ces dossiers au premier Ministre, lui-même un ancien évolué⁹⁹!

La question du soutien à apporter à la ligne de conduite du régime gabonais par les représentants de la politique française en Afrique noire devint plus brûlante lorsque des éléments de l'armée nationale se révoltèrent contre le gouvernement en février 1964. L'exemple proche du Congo-Brazzaville avait montré qu'un mouvement de contestation se formant à la capitale, hors du parlement, et réunissant dans ce cas les syndicats catholiques, socialiste libre et marxiste, était capable d'embarrasser fortement l'allié français du régime. Bien que le haut-représentant de la France à Brazzaville, Jean Garnier des Garets, eût alors souhaité sauver le président Fulbert Youlou, il avait, au début des événements, convaincu le général des troupes françaises, Paul Kergeravat, de ne pas intervenir, sous-estimant la force du mouvement¹⁰⁰. L'action tardive et peu ferme de l'armée française laissa ainsi libre cours à de grands rassemblements populaires devant le palais présidentiel, permettant l'entrée en rébellion d'une partie des troupes congolaises et, au final, la démission et l'arrestation d'un président Youlou qui n'avait pu compter sur un engagement du partenaire français¹⁰¹.

À six mois de distance, il n'était donc pas du tout certain que les forces françaises interviendraient pour empêcher un coup d'État de l'armée gabonaise. Ainsi, le haut-représentant Paul Cousseran, successeur de Risterucci à Libreville, affirme, dans un rapport sur les événements du 18 février 1964, que les insurgés avaient misé sur la non-immixtion du commandement français¹⁰². Mais les responsables français se hâtèrent, cette fois, de sauver leur ancien allié, qui avait pourtant suscité, durant les sept années de sa gestion du pays, nombres de commentaires négatifs sur son style de gouvernement. Alors que Cousseran restait, au début du soulèvement, à l'écart du conflit et se concentrait sur la protection des citoyens

99. C.A.O.M., fonds Deschamps, 36PA/2/18, sous-préfecture de M'Bigou, « Rapport politique – année 1959 », 31/01/1960, p. 23.

100. MAE, D.A.M., Congo-Brazzaville, 1764, Télégramme de des Garets à Soutou, Directeur de la Direction des Affaires africaines et malgaches au MAE (n° 485/487), 14/08/1963, p. 1-2; MAE, D.A.M., Congo-Brazzaville, 1764, Télégramme de des Garets à Soutou (n° 470/471), 13/08/1963; MAE, D.A.M., Congo-Brazzaville, 1764, Télégramme de Merillon pour Soutou à des Garets (n° 855), 14/08/1963.

101. MAE, D.A.M., Congo-Brazzaville, 1764, Télégramme de des Garets à Méillon (n° 499/500), 15/08/1963, p. 1-2; MAE, D.A.M., Congo-Brazzaville, 1764, Télégramme de des Garets à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (n° 501/502), 15/08/1963.

102. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Cousseran à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches, « Le coup d'État du 18 février » (n° 81/DAM), 27/02/1964, p. 1.

français de la capitale, le secrétariat des Affaires africaines à la présidence française afficha même son mécontentement devant sa passivité¹⁰³. Contrairement à son attitude lors de la chute du président congolais, le secrétariat de Jacques Foccart perçut la situation au Gabon comme une agression maligne contre un ami établi. Portés à présenter le soulèvement contre M'Ba comme « une simple mutinerie » qui concernait une partie seulement des officiers, Foccart et son équipe voulurent croire cependant à une manœuvre orchestrée de l'extérieur et s'en prenant directement à un État membre de la Communauté¹⁰⁴. La sécurité et le pouvoir de l'ami des Français étaient donc visés¹⁰⁵.

Cousseran craignit, non sans raison, un durcissement de l'autoritarisme du régime et incita le président à se comporter prudemment lors de son retour au pouvoir, mais il n'avait jamais imaginé un changement de régime¹⁰⁶. Durant les événements, les deux leaders bien connus de l'UDSG, Aubame et Ekoh, sympathisèrent ouvertement avec les rebelles qui leur offrirent des postes importants dans le cabinet révolutionnaire. Pour l'ambassade, les deux hommes, à en juger par leur rôle dans les années 1957 à 1960, étaient d'un loyalisme douteux à l'égard de l'ancienne puissance coloniale¹⁰⁷; ils ne pouvaient donc pas compter sur le capital d'une amitié établie avec la France, comme c'était le cas pour Léon M'Ba¹⁰⁸, qui obtint le détachement d'unités françaises près de Libreville¹⁰⁹. S'adressant personnellement à de Gaulle, M'Ba reprit le thème déjà ancien de la fidélité perpétuelle de son pays – et donc, indirectement, de sa personne – à la France: « Il n'y a pas de pays de l'ex-empire français qui soit resté plus fidèle que le Gabon à son ancienne métropole¹¹⁰. » Déclaration de fidélité que les représentants de la politique africaine de la France tinrent pour une garantie. M'Ba fit un geste de clémence à l'égard des meneurs de la rébellion, et fit montre de son habileté politique

103. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Télégramme de Cousseran à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (n° 42), 18/02/1964.

104. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Télégramme de Cousseran à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (sans numéro, envoyé Ministère de l'Air), 18/02/1964.

105. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Télégramme de Soutou pour de Carbonnel (MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches) à Cousseran (n° 88/89), 18/02/1964.

106. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Cousseran an MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches, « Le coup d'État du 18 février... », p. 6.

107. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Cousseran à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (n° 77/DAM), 24/02/1964, p. 2.

108. Il n'est certainement pas exclu que les intérêts économiques français pour l'extraction du pétrole et de l'uranium, et avant tout les intérêts d'hommes d'affaires et de membres des structures secrètes autour de Jacques Foccart, aient motivé les responsables français dans le sens d'une intervention; voir P. PÉAN (1983 : 46-47) et M.C. REED (1987 : 297). Néanmoins, cela reste une pure spéculation, parce que les sources montrent assez bien que l'argument de l'amitié avec M'Ba joua le rôle principal dans la décision.

109. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Télégramme de Cousseran à MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (n° 92), 27/02/1964.

110. MAE, D.A.M., Gabon, 2078, Léon M'Ba à de Gaulle (sans numéro), sans date [arrivé au MAE le 17/06/1964], p. 2.

en réintégrant les opposants¹¹¹. Le haut-représentant Marc Delaunay put dès lors afficher sa satisfaction de voir que les préventions du régime contre toutes sortes de groupes activistes « n'empêchent pas le Gabon de vivre à l'heure d'une détente politique certaine ».

Plus que jamais soutenu par ses amis français, la question de la succession de Léon M'Ba au pouvoir ne pouvait manquer de préoccuper le secrétariat des Affaires africaines ou la direction des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay. Tous les spécialistes des affaires africaines espéraient en effet que le dauphin de M'Ba, Albert Bongo, modéré reconnu, arriverait au pouvoir¹¹². Cependant, même si le secrétariat d'État aux affaires africaines montra constamment une forte inclination en faveur d'Albert Bongo, l'hypothèse selon laquelle la politique française aurait forcé les Gabonais à l'accepter comme président est un mythe¹¹³. Directeur de cabinet loyal, ministre de la défense du président, vice-président, Bongo était le successeur désigné de M'Ba¹¹⁴. Avec son accession au pouvoir, peu contestée en réalité, c'est l'amitié personnelle à l'égard de la politique africaine de la France qui se transmet, passant le témoin à une nouvelle génération.

CONCLUSION

L'étude du réseau administratif français et du scénario gabonais, en particulier autour de la carrière de Léon M'Ba, permet d'éclairer l'évolution de la politique coloniale française en Afrique noire. Avec son choix de collaborateurs pendant les années vingt et trente, le pouvoir colonial prédéfinit ses futures options d'action. Ces structures particulières se combinent, après 1945, avec les évolutions propres de la période. Au rang des facteurs à prendre en compte, il faut compter ici notamment la volonté française, en 1944, de répondre aux critiques internationales par l'introduction de quelques éléments démocratiques dans le jeu des forces politiques locales, et le réflexe anti-communiste qui atteint son apogée entre 1947 et 1950 avec l'intensification de la Guerre froide, mais qui influence encore les perceptions françaises pendant toutes les années cinquante.

Avec la fin des structures concessionnaires en Afrique équatoriale et la création d'un système d'administration dite directe, les fonctionnaires français étaient dépendants de la collaboration d'éléments autochtones. Ils utilisèrent, d'un côté,

111. CADN, fonds Libreville 1, Ambassade de la France au Gabon, « La vie politique au Gabon de 1946 à 1966 » (n° 162/DAM.), 10/08/1966, p. 58.

112. CADN, fonds Libreville 1, Ambassade de la France au Gabon, « La vie politique au Gabon de 1946 à 1966... », 10/08/1966, p. 60-61.

113. P. PEAN (1983 : 64).

114. MAE, Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 2081, MAE, D.A.M., « Note: Gabon » (n° 7/DAM), 08/01/1968, p. 1-2

les structures hiérarchiques traditionnelles ou du moins lignagères, mais ils eurent aussi besoin d'acculturés noirs pour le fonctionnement des services centraux. Ces derniers étaient, au même moment, l'objet d'une méfiance ouverte de la part d'administrateurs français expérimentés qui leur reprochaient une tendance à l'enrichissement et à la corruption, des ambitions strictement personnelles et, en fin de compte, un manque de loyauté. La solution fut, du point de vue de l'administration, d'accorder des positions de gestion traditionnelle aux évolués les plus doués, afin de les contrôler après la fin de leur « apprentissage » comme employés directs des fonctionnaires français.

Ces individus assimilés, comme Léon M'Ba ou Ambamamy, appréciaient de se voir ainsi donner la possibilité d'accéder à des leviers de commande « tribale », et ne montrèrent aucune propension à plaider pour l'émancipation de leurs compatriotes. De son côté, l'administration française tolérait les abus « traditionnels » perpétrés par ces chefs pendant leurs tâches de perception de l'impôt ou de gestion des obligations de travail. C'est seulement lorsque les abus devenaient trop insupportables, ou trop bruyantes les dénonciations venues de populations maltraitées ou de concurrents politiques, que les fonctionnaires de la nation colonisatrice réagirent durement, avec l'arrestation et l'envoi en exil de leurs collaborateurs déviants. Les sympathies de ces personnes avec des groupes internationaux ou métropolitains suspectés de communisme ont également pu jouer un rôle, mais il est impossible de prouver que ces connexions ont fourni la raison principale de leur détention.

La situation changea après la Deuxième Guerre mondiale. Avec l'introduction de règles démocratiques en Afrique Équatoriale Française, destinées à s'adapter à l'atmosphère de libération nationale et à légitimer la présence française dans les pays africains face aux critiques internationales, les anciens collaborateurs influents, comme M'Ba, purent retrouver un rôle dans le jeu politique et tentèrent d'y participer activement.

Dans son ensemble, l'historiographie des dernières décennies soutient l'argument selon lequel l'introduction des réformes politiques et sociales témoigne de l'apparition de mouvements nationalistes qui commencent à conquérir lentement leur liberté et qui forcent les Français à préparer un transfert des pouvoirs. En réalité, on constate, pour les années 1946 à 1956, un mélange assez compliqué d'aspirations de reconquête de positions coutumières et d'organisation électorale plutôt rudimentaire. Avant tout, Léon M'Ba suit un itinéraire d'autorité traditionnelle, défiant les chefs indigènes qui avaient pris sa place et celles de ses anciens collaborateurs. Cela explique la création de structures de pouvoir parallèles, qui restent néanmoins dans le cadre d'une contestation coutumière. De plus, son prestige regagné par l'action contestataire permet à M'Ba d'impressionner un électorat futur qui craint et admire ses qualités de chef légitime doté de pouvoirs politiques et magiques.

La peur anti-communiste complique encore la situation. Déjà, en 1946, les fonctionnaires d'Outre-mer commencent à redouter des actions pro-soviétiques

du côté du RDA, incluant ici M’Ba. Dès lors, l’administration fait tout pour empêcher une supposée conspiration pro-communiste. Après cinq années d’une coûteuse stratégie de confrontation avec les structures coloniales, les leaders du RDA optent pour une coopération qui contribuerait davantage au renforcement des bases déjà acquises. Ce virage est aussi suivi par Léon M’Ba, dont la force politique est alors en train de se réduire et qui peut ainsi s’affranchir d’autres alliances.

Mais l’administration, qui voyait encore en M’Ba un communiste potentiel, sensible à la propagande des syndicats ou des nouveaux mouvements pro-communistes – souvent fictifs –, ne crut pas en ce changement d’attitude. Si, en 1956, elle inclut Léon M’Ba dans le programme de cooptation d’élites incertaines et éventuellement dangereuses que prévoyait la loi-cadre, cette offre d’influence aux évolués africains – une influence qui devait néanmoins rester limitée face à l’autorité du gouverneur et de son personnel administratif – réclamait en contrepartie la renonciation à la séduction communiste. C’est dans ce contexte qu’après 25 ans l’ancien collaborateur du gouvernement retrouva une possibilité de prouver sa valeur. Après avoir remporté la majorité des sièges aux élections, M’Ba profita de l’occasion pour s’ériger en allié le plus fidèle de la politique coloniale française. À la différence de ses collègues de beaucoup d’autres territoires, il respecte alors parfaitement les prérogatives du gouverneur, au point que, de tous les gouvernements territoriaux institués par la loi-cadre, le cas gabonais devient en pratique une exception. Au temps de la personnalisation des liens entre dirigeants des territoires africains devenus autonomes et le général de Gaulle et son entourage, M’Ba reste encore le politicien africain le plus désireux de respecter le pouvoir du gouvernement français. Les relations entre l’homme fort du Gabon et les responsables de la politique africaine de la France sont alors prises en exemple par l’optimisme quelquefois naïf des administrateurs, qui croient jusqu’au dernier moment à la loyauté des dirigeants africains. C’est ainsi qu’il se trouve coopté dans un cercle d’amis personnels de la politique africaine du régime gaulliste, parmi lesquels on trouve Félix Houphouët-Boigny et, moins régulièrement, Hamani Diori au Niger, François Tombalbaye au Tchad et, plus tard encore, Léopold Sédar Senghor au Sénégal. À cela tient sans doute le fait que les responsables français furent enclins à oublier les outrages tyranniques du nouveau régime gabonais, et à se battre pour M’Ba lorsque son pouvoir fut menacé. Cette situation ne procède pas directement d’une relation néo-colonialiste, mais plutôt d’un certain type de relations personnelles avec un homme d’État africain qui avait mérité, aux yeux des politiciens gaullistes, l’amitié et donc le soutien du pouvoir français.

ABSTRACT

This article analyses the concepts developed by French Administrators in Black Africa since the 1930s, concerning the role of their native collaborators. By utilising the case of Léon M'Ba, future President of Gabon, it is possible to show how the mistrust of French Administrators faced with their educated African subordinates motivated them to attempt to integrate this personnel as "indigenous chiefs". When these allies committed abuses against "their populations", the French responsible functionaries de-stooled them, only to see them emerge again after World War II in order to re-demand their positions and their prestige. The fact that the French Administration started to interpret their action from a Cold War viewpoint after 1946 permitted to this Black African elite to "change" ostensibly into the anti-Communist camp and by this move to return into high positions, including the Presidency of a post-colonial African state.

ZUSAMMENFASSUNG

Der vorliegende Aufsatz betrachtet die Konzepte, welche die französischen Verwaltungsbeamten in Schwarzafrika ab den 1930er Jahren über die Rolle ihrer indigenen Helfer entwickelten. Das Beispiel des zukünftigen Präsidenten des Gabun, Léon M'Ba, ermöglicht es zu zeigen, dass die französischen Funktionäre ein derartig starkes Misstrauen gegenüber ihren westlich gebildeten schwarzen Untergebenen in der Verwaltung entwickelten, dass sie versuchten, diese als traditionelle *chefs* zu integrieren. Wenn solche Verbündeten verbrecherische Akte gegenüber "ihren" Bevölkerungen begingen, wurden sie von den französischen Verantwortlichen abgesetzt, doch sollte der gleiche Personenkreis nach dem Ende des Zweiten Weltkriegs erneut auf der Bildfläche erscheinen, um sein Prestige und seine Positionen zurückzufordern. Die Tatsache, dass die französische Verwaltung derartige Forderungen ab 1946 aus der Perspektive des Kalten Krieges zu interpretieren begann, erlaubte es schließlich den betroffenen schwarzen Eliten, demonstrativ die Seite zu "wechseln" und so in die höchsten Positionen zurückzukehren, bis hin zu jener des Präsidenten eines postkolonialen afrikanischen Staates.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNAULT F., *Démocraties ambiguës en Afrique Centrale. Congo-Brazzaville, Gabon: 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996.
- CHAFER T., *The end of empire in French West Africa. France's successful decolonization?* Oxford et New York, Berg, 2002.
- CLAPHAM C., *Africa and the international system. The politics of state survival*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- CONKLIN A., *A mission to civilize: the republican idea of empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.

- COOPER F., *Decolonization and African society: the labor question in French and British Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- COQUERY-VIDROVITCH C., « The transfer of economic power in French-speaking West Africa », in P. GIFFORD et W.R. LOUIS (éd.), *Decolonization and African independence. The transfer of powers, 1960-1980*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1988, p. 105-134.
- COQUERY-VIDROVITCH C., « L'opinion française et la décolonisation de l'Afrique noire. De la colonisation à la coopération », *Itinerario*, 19 (2), 1996, p. 43-49.
- DE BENOIST J.-R., *L'Afrique Occidentale Française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1982.
- GOLAN T., « A certain mystery: how can France do everything that it does in Africa – and get away with it? », *African Affairs*, vol. 80, 1981, p. 3-II.
- ISOART P., « Le conseil exécutif de la Communauté », in C. AGERON et M. MICHEL (éds.), *L'Afrique noire française: l'heure des Indépendances*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 209-227.
- KEESE A., « “Quelques satisfactions d'amour-propre” : African elite integration, the loicadre, and involuntary decolonisation of French Tropical Africa », *Itinerario*, 26 (1), 2003, p. 33-57.
- KI-ZERBO J., *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- MARSEILLE J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.
- MARY R., « Le rituel initiatique du Bwiti: mémoire collective et bricolage », *Studia Africana*, vol. 4, 1993, p. 7-22.
- M'BA L., « Essai de droit coutumier pahouin », *Bulletin de la Société des recherches congolaises*, vol. 25, 1938, p. 5-51.
- MORGENTHAU R.S., *Political parties in French-speaking West Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1964.
- PANTER-BRICK K., « Independence, French style », in P. GIFFORD et W.R. LOUIS (éds.), *Decolonization and African independence. The transfers of power, 1960-1980*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1988, p. 73-104.
- PÉAN P., *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.
- PERSON Y., « French West Africa and decolonization », in P. GIFFORD et W. R. LOUIS (éds.), *The transfer of power in Africa: decolonization 1940-1960*, New Haven et London, Yale University Press, 1982, p. 141-172.
- REED M.C., « Gabon: a neo-colonial enclave of enduring French interest », *Journal of Modern African Studies*, vol. 25 (2), 1987, p. 283-320.
- SMITH S. et GLASER A., *Ces Messieurs Afrique. Le Paris-village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- SURET-CANALE J., « Les banques des affaires et l'Outre-mer dans les années 1950 », in Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (éd.), *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 486-495.
- VAISSE M., *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998.
- WEINSTEIN B., « Léon M'Ba: The ideology of dependence », *Genève-Afrique*, 6 (1), 1967, p. 49-62.